

L'immersion française au Manitoba Quelques points de repère

Annette Boland-Willms, Ephrem Dupont, Claire Fluette, François Lentz, Lucille Maurice and Ernest Molgat

Number 70, May 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45214ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boland-Willms, A., Dupont, E., Fluette, C., Lentz, F., Maurice, L. & Molgat, E. (1988). L'immersion française au Manitoba : quelques points de repère. *Québec français*, (70), 38–42.



L'immersion française au Manitoba : quelques points de repère

Cet article est le fruit d'un travail collectif
mené par

- Annette BOLAND-WILLMS
- Ephrem DUPONT
- Claire FLUETTE
- François LENTZ
- Lucille MAURICE
- Ernest MOLGAT



Nous nous proposons ici, dans les limites imparties à cet article, de présenter, non pas les tenants et les aboutissants de l'immersion française dans la province du Manitoba, mais plus simplement — et aussi explicitement que possible — certains points de repère, destinés à faire ressortir quelques aspects spécifiques.

Des chiffres éloquentes et quelques brefs jalons historiques

Comme partout au Canada, l'immersion française au Manitoba s'est taillé une place importante au sein du système éducatif de la province. Depuis plus de quinze ans, en effet, les élèves anglophones profitent d'une disposition de la Loi scolaire qui donne accès, sur demande, à l'éducation en français¹. Les chiffres du tableau 1 illustrent l'importance qu'a eue cette disposition légale dans la croissance des programmes d'immersion au Manitoba². Le tableau 2 indique que, pendant une période de temps semblable, les inscriptions en immersion ont augmenté de façon presque aussi éloquentes à l'échelle du pays³.

Tableau 1 : Manitoba

Année	Inscriptions et immersion	Inscription dans les écoles publiques (moins les élèves francophones inscrits dans les écoles franco-manitobaines)	Pourcentage d'élèves en immersion
1974/1975	893	221 064	0,40
1977/1978	1 840	212 958	0,86
1982/1983	7 524	194 284	3,87
1987/1988	16 465	193 785	8,50
1991/1992*	22 460	195 373	11,50

* projections

Cette croissance phénoménale de l'immersion au Manitoba a provoqué d'importants remous dans le système scolaire de la province, aux niveaux pédagogique et politique. En 1970, la Loi scolaire du Manitoba fut modifiée : on rétablissait, de façon permissive, le droit des Franco-Manitobains à l'enseignement en français, droit qui leur avait été supprimé en 1916⁴. Les premiers à se prévaloir de cette nouvelle disposition furent, bien sûr, les francophones ; peu après, des anglophones qui voulaient que leurs enfants reçoivent une éducation en français s'en prévalurent également. Ces enfants étaient souvent

Tableau 2 : Canada

Année	Inscriptions en immersion	Pourcentage d'élèves inscrits en immersion
1977/1978	45 482	0,75
1982/1983	122 750	3,02
1986/1987	202 066	5,39
1987/1988*	environ 225 000	

* projections



I- Définition et but du programme d'immersion

Le programme d'immersion au Manitoba est destiné aux élèves qui ne possèdent que peu ou pas de français au moment de leur entrée au programme, mais qui veulent développer un bilinguisme fonctionnel avec le français comme langue seconde. L'individu fonctionnellement bilingue est celui qui maîtrise sa langue première tout en ayant développé des compétences langagières dans une langue seconde lui permettant de communiquer avec facilité dans cette langue tant au plan personnel que professionnel. L'enseignement dans ce programme devrait se faire par des enseignants ou des enseignantes ayant une excellente maîtrise de la langue française.

II- Objectifs du programme d'immersion

Au-delà de son but langagier, c'est-à-dire le développement du bilinguisme fonctionnel, et en plus du développement d'une attitude positive envers la culture française, les objectifs du programme d'immersion s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux de l'éducation au Manitoba. Le programme d'immersion vise donc à développer les dimensions cognitives, affectives et psychomotrices des élèves. Son contenu académique reflète, autant que possible, le contenu du programme anglais si bien que la réintégration de l'élève en immersion dans le programme anglais peut se faire sans difficulté lorsque nécessaire.

inscrits dans les mêmes programmes que ceux destinés aux jeunes francophones; leur nombre peu élevé ne «dérangeait» pas trop les classes. C'est lorsque la proportion a fini par s'inverser que les divisions scolaires qui accueillait les élèves francophones ont commencé à offrir des programmes d'immersion. Dans les divisions scolaires anglophones, le phénomène de l'immersion a donné lieu à des résistances d'autant plus fortes qu'il allait diminuer encore davantage une clientèle qui, en raison de la dénatalité, était déjà à la baisse; on a voulu s'opposer à la «vague française», en provenance du Québec, qui déferlait d'est en ouest sur le pays⁵; on a essayé par tous les moyens de décourager les inscriptions à l'immersion (trajets d'autobus scolaires aux frais des parents, écoles éloignées et délabrées, etc.), mais le système scolaire ne pouvait pas repousser tous ces parents anglophones qui voulaient que leur progéniture devienne aussi bilingue que Pierre-Elliott Trudeau!

Considérations générales et organisationnelles

Le Bureau de l'éducation française (désormais B.E.F.), une division à part entière au sein du ministère provincial de l'Éducation, dirigée par son propre sous-ministre adjoint⁶, a établi une Politique face au programme d'immersion au Manitoba. En voici quelques extraits⁷:

Deux principaux points d'entrée au programme d'immersion ont été adoptés par les divisions scolaires: en immersion longue (où l'on retrouve 90% des élèves), le jeune entre dans le programme en maternelle ou en première année tandis qu'en immersion courte, il débute en septième année. Dans les deux cas, les études se poursuivent habituellement jusqu'à la fin de la douzième année.

Le B.E.F. recommande que le temps d'enseignement en français soit réparti de la façon suivante: en immersion longue, la maternelle est entièrement en français; de la première à la douzième année, le pourcentage d'enseignement en français est de 75%; en immersion courte, ce même pourcentage est recommandé à tous les niveaux de la septième à la douzième année. Toutefois, on note qu'en raison de certaines contraintes administratives et démographiques, la majorité des élèves au secondaire ne se voient offrir que 50% de leurs cours en français, le minimum recommandé par le B.E.F. pour ce palier.

«L'école d'immersion», qui regroupe uniquement des élèves inscrits dans le programme d'immersion et qui bénéficie de ser-

vices administratifs en français, est le modèle organisationnel idéal. Dans d'autres cas, le programme est offert dans un «centre d'immersion», c'est-à-dire un regroupement des élèves d'immersion dans une école anglaise, possédant par contre sa propre administration. Enfin, «l'école à voies doubles» est celle où le programme d'immersion fonctionne au sein d'une école anglaise, sous la même administration. Il est cependant fortement suggéré par le B.E.F. que, indépendamment du modèle organisationnel, tous les services, y compris ceux au niveau de la direction, soient disponibles dans la langue d'enseignement.

La majorité des élèves étant encore à l'élémentaire, c'est l'immersion au secondaire qui est appelée à se développer dans un avenir proche: ainsi, plusieurs divisions scolaires planifient la mise sur pied d'écoles secondaires d'immersion afin de répondre à la demande et aux objectifs du programme d'immersion. Depuis plusieurs années déjà, une école de Winnipeg accueille sous son toit environ 500 élèves en immersion qui poursuivent toutes leurs études secondaires en français, à l'exception du cours d'anglais: situation unique, à l'heure actuelle, au Canada!





Le B.E.F. travaille actuellement à l'élaboration d'une *Politique curriculaire pour l'éducation en immersion française*: ce document se voudra à la fois un reflet des expériences manitobaines et des recherches en la matière, mais également l'expression de conditions perçues comme idéales pour l'atteinte des objectifs du programme d'immersion.

Encadrement et support pédagogiques

Conformément à son mandat⁷, le B.E.F. a, depuis 1976, la responsabilité de promouvoir, planifier, administrer, faciliter et évaluer tous les aspects de l'immersion française au Manitoba. Cette responsabilité comprend le développement et l'implantation, sur une base continue et cyclique, des programmes d'études pour toutes les matières à tous les niveaux: ce volet curriculaire implique également des services de soutien à cette programmation. L'implantation des programmes d'études relève, d'une part, des conseillers pédagogiques du B.E.F. en charge particulièrement des sessions d'implantation auprès de tous les enseignants de la province; d'autre part, des conseillers pédagogiques ou coordonnateurs divisionnaires qui jouent un rôle de multiplicateurs et de facilitateurs au niveau de leurs divisions scolaires respectives.

Le domaine de l'évaluation, qui est complémentaire à l'élaboration, à la mise à l'essai et à l'implantation des programmes d'études, retient également l'attention: ainsi deux projets d'évaluation ont été — et sont encore — menés sous l'égide du B.E.F.: des outils ont été construits, en 1986, pour évaluer la compréhension et la production écrites en langue française en 6^e année; des instruments pour évaluer la compréhension et la production orales en langue française en 3^e, 6^e et 9^e années, sont en cours d'élaboration; d'autres projets d'évaluation, à d'autres niveaux, verront probablement le jour durant les prochaines années. Ces évaluations provinciales visent essentiellement à fournir des informations pertinentes quant au degré d'atteinte des objectifs des programmes d'études et à recueillir des données qui permettront d'améliorer ces programmes d'études.



Le B.E.F. participe également au « Curriculum Assessment Program » de la province, dont le mandat est d'évaluer, quelle que soit la langue d'enseignement, les programmes d'études. Enfin le B.E.F. a commandité, en 1980 et 1983, deux projets de recherche dont les résultats sont analogues à ceux obtenus dans d'autres provinces: une scolarisation en immersion n'entraîne pas d'incidence négative sur le « rendement scolaire » des élèves en anglais et en mathématique par rapport aux normes nationales établies pour ces matières; par ailleurs, la combinaison du modèle de « l'école d'immersion » et du pourcentage le plus élevé possible d'enseignement en français donne lieu à des niveaux de motivation plus forts chez les élèves et à des degrés de compétence en français plus hauts (même si le degré de compétence en français des élèves en immersion n'est pas équivalent à celui des élèves francophones).

La Direction des ressources éducatives françaises est, au sein du B.E.F., un centre de ressources pour les éducateurs qui comprend une bibliothèque française, une section de production de matériel didactique et un service de bibliobus pour les écoles les plus éloignées. En outre, cette direction assume une fonction de coordination auprès des responsables des bibliothèques des écoles du Manitoba et fournit l'appui nécessaire à ces derniers pour les aider à jouer un rôle significatif au sein de leurs écoles respectives.

Orientations didactiques

Sept principes directeurs constituent l'axe majeur autour duquel se bâtissent les orientations didactiques du programme d'immersion au Manitoba:

- partir des besoins, des intérêts, des expériences de l'élève; confier à l'élève une part active dans son propre apprentissage
- respecter le développement cognitif et affectif de l'élève
- offrir à l'élève un environnement linguistique riche
- développer une communication aussi réelle et authentique que possible
- accorder la priorité au message avant la forme
- intégrer les habiletés
- intégrer les matières.

Au Manitoba, durant les dix dernières années, la pédagogie de l'enseignement/apprentissage de la lecture a été repensée, suite à un nombre croissant de publications scientifiques qui, s'appuyant sur des théories psycholinguistiques, témoignent de l'importance de l'aspect cognitif en lecture, aspect qui (au dire des chercheurs) implique des processus non visuels jouant un rôle plus crucial en lecture que les processus visuels⁹.

Le modèle psycholinguistique qui nous est ainsi proposé met en évidence le rapport qui existe entre les connaissances que le lecteur possède de la langue et les stratégies cognitives — stratégies de prédiction, de confirma-



tion et d'intégration — qui favorisent la compréhension de la pensée de l'auteur⁹. D'après ce modèle, il devient évident qu'un enfant abordant un texte écrit n'aura une véritable compréhension de celui-ci (ce qui, en fait, est le vrai but de la lecture) que s'il possède suffisamment de repères lexicaux et syntaxiques. En l'absence de ceux-ci, il ne pourra que déchiffrer le texte et non pas en anticiper le sens, ce qui entravera la mise en place d'une stratégie de lecture appropriée. Tenant compte de ces constatations importantes, le B.E.F. a choisi de donner une nouvelle orientation aux programmes de lecture en immersion.

L'enfant qui débute en immersion longue, en plus de posséder un vocabulaire assez étendu dans sa langue maternelle, a déjà une maîtrise intuitive de la phonologie et de la syntaxe de celle-ci. Donc, au moment où il a atteint le degré de maturité nécessaire pour commencer son apprentissage de la lecture de façon formelle (ce qui d'ordinaire se produit en première année, ou pour certains, pendant l'année de la maternelle), il est recommandé que cet apprentissage se fasse en anglais. L'enfant qui développe, dans sa langue maternelle, des stratégies et des techniques propres à la lecture (ce qu'il peut faire avec beaucoup d'aisance en langue maternelle qu'il ne pourrait le faire en langue seconde) sera en mesure de les employer et de les adapter à sa lecture en langue seconde.

Le programme de français oral, partie intégrante de l'approche immersive, vise à développer chez l'enfant les habiletés de compréhension et de production orales qui lui permettront ensuite d'aborder avec succès la lecture en français.

L'enfant inscrit à la maternelle en immersion n'aura pas la base linguistique suffisante lui permettant d'aborder un apprentissage formel de la lecture en français avant la fin de la première année ou le début de la deuxième. Donc, une approche plus formelle de la lecture en français (avec étude de la graphophonémie) ne sera pertinente qu'au moment où l'enfant aura une meilleure compréhension du français oral et où il pourra utiliser les compétences de lecture déjà acquises lors de son apprentissage de la lecture en anglais. Du début de la première année jusqu'au moment où l'enfant

commencera la lecture formelle en français, la pratique de la lecture dans cette langue se fera de façon non formelle en utilisant des textes composés par les enfants et écrits pour eux par l'enseignant. On n'aura aucune attente de lecture indépendante chez l'enfant, mais on utilisera des textes prévisibles dans lesquels le réinvestissement de phrases connues, l'addition et la substitution de mots appris joueront un rôle important dans le développement du lexique et du sens de la syntaxe.

En somme, le programme de français proposé par le B.E.F. pour le primaire en immersion s'appuie sur le principe que le développement de la communication orale est un prérequis au développement de la lecture.

Le pourcentage élevé d'enseignement en français qui prévaut dans bien des programmes d'immersion au Manitoba a certainement des conséquences didactiques : l'enseignement/apprentissage de la matière augmente le temps d'exposition à la langue ; cette dernière est aussi perçue, lors de la phase même d'apprentissage, sous sa fonction de véhicule d'information ; les matières enseignées en français offrent un terrain immédiat d'utilisation de la langue. Celle-ci est soutenue par la matière si bien qu'il n'est sans doute pas erroné d'affirmer que c'est la matière qui à la fois suscite et renforce la motivation à l'apprentissage de la langue.

Quant à la disponibilité du matériel didactique, force est de reconnaître que beaucoup a été accompli, somme toute, en relativement peu de temps. Il est vrai que, depuis, de très nombreux enseignants, sous l'impulsion du B.E.F. et de divisions scolaires, ont mis la main à la pâte dans ce vaste processus de production de matériel didactique, les pratiques pédagogiques des uns enrichissant celles des autres, le producteur devenant son propre pourvoyeur. Si cette production locale a été largement sollicitée et valorisée, il n'en demeure pas moins que le matériel didactique — commercial, en particulier — en provenance du Québec, reste une source de toute première importance, au Manitoba comme ailleurs dans l'Ouest canadien : sa qualité et son attrait — qu'il ait ou non été initialement élaboré pour la clientèle avec laquelle il est utilisé — sont ses atouts majeurs. Par contre,

en dépit d'une disponibilité désormais certaine de matériel didactique, certains secteurs restent, pour l'instant encore, sans grandes ressources : par exemple, qu'en est-il de l'immersion courte où un bon nombre d'élèves qui entrent dans ce programme sont loin d'être débutants en français, puisqu'ils ont suivi pendant trois ans un cours de français langue seconde à raison de trente à quarante minutes par jour, et que — l'expérience le montre — des transferts d'apprentissage s'opèrent dans le sens d'une facilitation de l'apprentissage de la langue seconde : à clientèle spécifique, matériel didactique spécifique ?

De quelques perspectives d'avenir

Il serait surprenant à court terme que l'ampleur que connaît à l'heure actuelle l'immersion au Manitoba décroisse (d'autant plus que, on l'a déjà signalé, la majeure partie des inscriptions scolaires en immersion est pour le moment concentrée dans les années de l'élémentaire). Il est cependant difficile d'établir des prévisions à long terme : il est probable par exemple que cette courbe ascendante va connaître à un moment donné un palier, mais la multiplicité et la complexité des paramètres qui entrent en jeu font que toutes les hypothèses élaborées ne peuvent être que de prudentes perspectives.

Mentionnons toutefois quatre points particulièrement sensibles :

- Les remarques faites ci-dessus à propos du matériel didactique peuvent être élargies et généralisées : concernant l'immersion au Manitoba, on peut désormais tabler sur certains acquis (le présent article a identifié les plus significatifs d'entre eux), mais beaucoup reste à faire. Le succès que connaît actuellement l'immersion, dans cette province comme dans d'autres, est une arme à double tranchant puisqu'il a sa rançon : celle de s'endormir sur des lauriers, par ailleurs bien jeunes. Il importe donc, plus que jamais, d'occuper, avec force et ténacité, mais aussi avec réalisme et imagination, le terrain crucial, inhérent à toute pratique pédagogique : celui de la nécessaire adéquation des objectifs et des moyens pédagogiques, d'autant plus que ce



terrain est, en immersion, affecté d'un enjeu particulier : le discours social ambiant sur l'immersion parle, au Manitoba comme ailleurs, de « bilingues fonctionnels »... mais dans quelle mesure les élèves le seront-ils vraiment ? Un secteur de questionnement et de recherche semble se détacher de cette toile de fond avec de plus en plus d'acuité : l'impact que peuvent avoir les stratégies d'enseignement sur le développement de la compétence langagière des élèves en immersion.

• La population scolaire qui fréquente les programmes d'immersion s'est, au Manitoba comme ailleurs, considérablement élargie en terme de sa représentativité socio-économique : un tel constat ne peut pas ne pas avoir de conséquences ; signalons-en seulement deux : cette modification entraîne des besoins d'autres services, tels que l'orthopédagogie et l'orientation, et a des implications d'ordre socio-économique sur des programmes parascolaires tels que, par exemple, les voyages-échanges dont personne ne conteste la complémentarité avec l'apprentissage de la langue en contexte scolaire.

• La formation des enseignants œuvrant en immersion est, au Manitoba comme ailleurs là encore, un secteur qui retient toute l'attention : assurée par la Faculté d'Éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface (campus francophone de l'Université du Manitoba) — qui, de son côté, mène depuis plusieurs années une réflexion destinée à rendre le programme de formation encore plus pertinent —, elle reste jusqu'à présent surdéterminée par une donnée qui n'est pas sans inquiéter : le nombre de postes d'enseignants s'ouvrant à chaque rentrée scolaire (quasi exclusivement en immersion) est supérieur au nombre de nouveaux enseignants diplômés !

• Enfin, au pays de Louis Riel, un dernier secteur est particulièrement sensible : ici comme ailleurs, la motivation à l'apprentissage du français langue seconde est dans bien des cas largement instrumentale. Il est toutefois possible d'avancer l'hypothèse, forte, qu'à long terme, l'immersion devrait donner lieu à des modifications favorables des perceptions du rapport entre langue majoritaire et langue minoritaire (rapport très affectivement vécu à bien des égards). Le phénomène de l'immersion ne peut pas ne pas avoir d'effets sur la collectivité franco-manitobaine. Les avis sur cette question, d'autant plus importante qu'elle touche à l'avenir et à la distribution du « fait français » dans la province, sont partagés : peu de gens nient l'effet positif de l'immersion. Quant aux possibilités d'emploi qu'elle offre aux jeunes diplômés, francophones ou bilingues, des Facultés d'Éducation. Quant à l'ouverture, à la minorité francophones, quant à l'augmentation du nombre des Manitobains pouvant utiliser la langue française, quant à la progression de la demande linguistique, culturelle, voire politique du français et sur bien d'autres plans encore. Bref « les francophones (...) perçoivent (...) l'enjeu promotionnel de l'immersion, tant au niveau social que professionnel, mais surtout se sentent valorisés dans leur démarche d'affirmation et se réjouissent de ne plus être les seuls à porter le fardeau du bilinguisme »¹⁰. À plus long terme en revanche, des craintes se font jour à l'effet que ces résultats positifs, sur lesquels il serait par bien des côtés peu responsable de ne pas capitaliser, pourraient avoir un impact, à ce jour difficilement mesurable en termes qualitatifs, sur l'identité socio-culturelle de la collectivité franco-manitobaine...

NOTES

1. *Loi sur les écoles publiques*, chapitre P250, article 79(1) ; 79(3).
2. Données extraites de
 - *Écoles d'immersion : inscriptions scolaires selon la division scolaire 1987-1988*, Éducation Manitoba, décembre 1987.
 - *Enrolment and Transported Pupils Report*, Education Manitoba, December 1987.
3. Données extraites de *French Immersion in Canada : Policies, Regulations, Procedures and Guidelines*, Editor Judy Gibson, Canadian Parents for French, 1987, p. 4.
4. Pour de plus amples informations sur l'enseignement du français langue maternelle au Manitoba, on pourra se reporter à LENTZ, F., « L'enseignement et l'apprentissage du français langue maternelle au Manitoba : quelques points de repère », *Vie pédagogique*, n° 45, novembre 1986, pp. 14-16 et 33.
5. Les réticences de certains anglophones se résumaient dans la formule suivante : « Bilingual today, French tomorrow » (titre d'un livre de J.V. Andrew, B.M.G. Publishing Limited, Richmond Hill, Ontario, 1977).
6. Le B.E.F. a pour mandat d'administrer l'éducation française au niveau provincial, soit un programme de langue française pour les Manitobains dont le français est la langue maternelle (ce volet représente sa responsabilité initiale) et les programmes d'immersion et de français langue seconde susceptibles de répondre aux besoins des Manitobains d'expression anglais désireux de se faire instruire en français.
7. Extrait du document *Politiques d'immersion*, B.E.F., mai 1984.
8. Ainsi Frank SMITH dans *Psycholinguistique et lecture. Comment les enfants apprennent à lire*, traduction et adaptation M. Proux, France-Amérique, 1981 : « Lire n'est pas exclusivement une activité visuelle. Lire met en jeu deux modes d'information, une qui se trouve devant le globe oculaire sur la page imprimée, que j'appelle « information visuelle » et l'autre située derrière le globe oculaire, dans le cerveau, que j'appelle « information non visuelle ». L'information non visuelle, c'est ce que nous savons déjà sur la lecture, sur le langage, sur le monde en général. »
9. Voir GIASSON, J., THÉRIAULT, J., *Apprentissage et enseignement de la lecture*, Éditions Ville-Marie, 1983.
10. WICHT, S. « Immersion et assimilation : deux réalités confondues du fait français au Manitoba », *Vie française*, revue du Conseil de la vie française en Amérique, vol. 37/n° 7-8-9, juillet-août-septembre 1983.